



Pension alimentaire et sécurité d'enfant

Par **valimen**, le **24/10/2012** à **09:49**

Bonjour à tous !

Moi c'est Fred,

J'ai une question sur la procédure de séparation, la pension alimentaire et la garde partagé.

Voilà l'histoire : ma concubine a quitté la demeure familiale avec notre fils en février 2012 sans donner de nouvelles. Elle est partie pendant mon absence du foyer. A mon retour je suis aller porter plainte à la gendarmerie sur le MANS (mon lieu d'habitation) pour disparition inquiétante mais je n'ai eu droit qu'à une main courante.

Elle faisait des crises de nerf et cassait tout dans la maison, elle refusait de consulter et renouvelait ses crises. En mon absence (étant dans l'armée je ne suis pas à la maison très souvent malheureusement), elle est partie, avec ses affaires, celles de notre fils, même certaines de mes affaires et ma nouvelle carte de crédit, reçu par la poste. J'ai tout signalé à la gendarmerie et j'ai écrit au juge des affaires familiale depuis mars sans réponse pour la garde de notre fils, je demande le placement de ce dernier avec mes parents pendant que la mère reconnaisse que certains de ses faits mettent la vie de notre fils en danger et se fasse aider, suivre, soigner. J'ai stipulé que je souhaitais honorer mon rôle de père et me plier aux obligations alimentaire de notre fils.

Hier j'ai reçu un courrier du juge, sur laquelle il y avait une demande de pension, venant de madame. Il est écrit

- Autorité parentale : Partage avec l'autre parent
- Résidence habituelle des enfants : Avec vous
- Droit de visite et d'hébergement : Établissement droit de visite et d'hébergement libre
- Pension alimentaires : 200 €

Et je suis convoqué sur l'île de la Réunion le 3/12/2012.

J'ai essayé de prendre contact avec un avocat mais j'attends toujours. J'ai un mois pour ... ?

Je me demande :

Si le montant de la pension est fixe ou pourra être revu à la légère baisse vu que ce n'est pas facile financièrement dans l'armée, un salaire qui n'arrive pas à la date prévue, les indemnité de déplacement à compte goutte Bref pourtant elle le sait.

Si je pourrais exposer les faits de dangerosité de sa personnalité, son instabilité, demander un suivi pour la sécurité de notre fils.

Apporter les documents qui prouvent les démarches que j'ai entamé. Rappeler qu'elle a quitté

la maison familiale.

J'ai peur pour l'avenir de notre fils. Je suis désolé, je n'ai pas été assez présent mais il faut bien que je travail. Ce n'est pas à cet avenir dont je rêvait.

Merci de m'avoir lu et merci si vous avez des réponses. J'ai 15 jours d'arrêt.